

CESU **PROLONGATION**

2024



Si vous possédez des chèques emploi service universel (CESU) 2024, vous avez la possibilité de prolonger leur période d'utilisation jusqu'au

31 janvier 2026 !



Infos CESU



Frais d'échange par carte bancaire

- **15 € pour alimenter un compte CESU**
- **18 € pour recevoir les titres CESU par courrier à votre domicile**

Procéder à l'échange

Connectez-vous sur le site DOMISERVE



Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez adresser vos CESU périmés par lettre recommandée avant le 28 février 2025 (cachet de La Poste faisant foi) à : DOMISERVE ECHANGE CESU MI - 106 avenue Max Dormoy 92120 Montrouge



**Vous avez jusqu'au 28 février 2025 pour les échanger.
Au-delà, ils ne seront ni échangeables ni remboursables.**